

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

POLYXIS®

Date: 2015/10/26

Version: 00

Disponibilisation: www.imperialum.com

1. Code d'identification unique du produit type:

POLYXIS 40, POLYXIS 50, POLYXIS R40, POLYXIS R50, POLYXIS R40 Garden, POLYXIS R50 Garden, POLYXIS R50 T Deck

2. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Étanchéité de toitures

Empêcher les remontées d'humidité du sol, pour les ouvrages de bâtiment y compris les étanchéités de cuvelages (POLYXIS R40 e POLYXIS R50 Garden)

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

IMPERALUM – Sociedade Comercial de Revestimentos e Impermeabilizações, S.A. – Zona Industrial do Pau Queimado – Apartado 151 – 2874-908 MONTIJO - PORTUGAL

4. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la Constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 2+

5. Norme(s) harmonisée(s):

EN 13707:2004 + A2:2009 – Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de toiture

EN 13969:2008 – Feuilles bitumineuses empêchant les remontées d'humidité du sol

6. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

CERTIF – Associação para a Certificação (Organisme notifié nº 1328) a réalisé une évaluation du contrôle de production en usine, selon le system 2+ y a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine nº 1328-CPR-0173

7. Performances déclarées:

Caractéristiques essentielles	Performances	Unité	Spécifications techniques harmonisées												
Etanchéité à l'eau	<i>Passe</i> Errol Marcador não definido.	-													
Résistance à traction: ⁱⁱⁱ Force maximale de traction L Force maximale de traction T Allongement à la force maximale L Allongement à la force maximale T	<table border="1"> <tr> <td>(400±80) ^{iv}</td> <td>(750 ±150) ^v</td> <td>(800±160) ^{vi}</td> </tr> <tr> <td>(300±60) ^{iv}</td> <td>(450±80) ^v</td> <td>(500±100) ^{vi}</td> </tr> <tr> <td>(3±1) ^{iv}</td> <td>(35±15) ^v</td> <td>(35±15) ^{vi}</td> </tr> <tr> <td>(3±1) ^{iv}</td> <td>(35±15) ^v</td> <td>(35±15) ^{vi}</td> </tr> </table>	(400±80) ^{iv}	(750 ±150) ^v	(800±160) ^{vi}	(300±60) ^{iv}	(450±80) ^v	(500±100) ^{vi}	(3±1) ^{iv}	(35±15) ^v	(35±15) ^{vi}	(3±1) ^{iv}	(35±15) ^v	(35±15) ^{vi}	N/50 mm %	
(400±80) ^{iv}	(750 ±150) ^v	(800±160) ^{vi}													
(300±60) ^{iv}	(450±80) ^v	(500±100) ^{vi}													
(3±1) ^{iv}	(35±15) ^v	(35±15) ^{vi}													
(3±1) ^{iv}	(35±15) ^v	(35±15) ^{vi}													
Souplesse á basse température	≤ - 5 ⁱ	°C													
Durabilité thermique: Fluage à haute température Souplesse á basse température	 (120 ± 10) ⁱ (5 ± 5) ⁱ	°C °C	EN 13707:2004 + A2:2009 ⁱ EN 13969:2008 ⁱⁱ												
Résistance á l'impact – méthode A	≥ 1000 ^{v, vi}	mm													
Résistance au poinçonnement statique	≥ 15 ^{v, vi}	kg													
Résistance à la déchirure au clou	≥ 150 ^{v, vi}	N													
Résistance au pelage des joints	NPD ⁱ	N/50 mm													
Résistance au cisaillement des joints	NPD ⁱ	N/50 mm													
Substances dangereuses ^{vii, viii}	Répond ⁱ	-													
Réaction au feu	Classe E ⁱ	-													
Performance contre le feu externe	Classe B roof (t1) ⁱ	-	EN 13707:2004 + A2:2009 ⁱ												
Résistance à la pénétration des racines	<i>Passe</i> ^{ix}	-													

ⁱ Tous les produits indiqués au point 1. de la présente Déclaration

ⁱⁱ POLYXIS R40 et POLYXIS R50 Garden

ⁱⁱⁱ L pour la direction Longitudinal, T pour la direction Transversal

^{iv} POLYXIS 40 et 50

^v POLYXIS R40, R50, R40 Garden et R50 Garden

^{vi} POLYXIS R50 T Deck

^{vii} Ces produits ne contiennent pas d'amiante ou de goudron dans sa composition

^{viii} N'est pas possible quelque déclaration relative au lixiviats, parce que n'existe pas un méthode d'essai européen pour faire sa détermination

^{ix} POLYXIS R40 Garden et R50 Garden

Les performances des produits identifiés au point 1 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 3.

Montijo, 26 Octobre 2015



Rui Silvestre – *Président Directeur Général*